

STOP ALGUES OXYDANT CHOC DOUBLE ACTION

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM GENERIQUE

OXYDANT CHOC DOUBLE ACTION

UTILISATION

Produit choc pour le traitement des eaux de piscines.

FABRICANT

MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence

04.91.75.25.25 (Centre Antipoisons de MARSEILLE)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

DANGERS PRINCIPAUX

Provoque des brûlures.(avant dissolution)

Nocif en cas d' ingestion.

Irritant pour les voies respiratoires

Au contact d' un acide, dégage un gaz toxique.

PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

3 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS APPORTANT LE DANGER :

A) Dichloro isocyanurate de sodium dihydraté C₃Cl₂N₃O₃Na-2.H₂O

SYNONYME

1,3-Dichloro-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione, sel de sodium dihydraté

N° CAS. = 51580-86-0

N° CE = 220-767-7

N° INDEX = 613-030-01-7

Classification : Xn , N R22, R31, R36/37, R50/53

Composition : 50 - 80%

B) Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium = Sel triple à 97 % de pureté

N° CAS : 70693-62-8

N° CE : 274-778-7

Classification : C R22, R34, R52

Composition : 20 - 50%

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Attention : Enlever immédiatement tout vêtement souillé (à réutiliser qu'après nettoyage). En cas d'irritations, consulter un médecin.

INGESTION

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

INHALATION DE POUSSIÈRES

Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas de toux ou de symptômes de déficience respiratoire.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE :

MOYENS D' EXTINCTION Utiliser de grandes quantités d' eau froide sur le(s) foyer(s), après les avoir isolés.
ATTENTION : surtout, ne pas utiliser d'extincteur à poudre contenant des composés d'ammonium.
Ne pas utiliser de dioxyde de carbone.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

EQUIPEMENT Tenue de protection (avec protection de la totalité du visage).
Appareil autonome de respiration.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Eliminer le produit chloré en tenant compte de la législation en vigueur.

METHODES DE NETTOYAGE Ramasser mécaniquement la poudre,
Dissoudre celle-ci dans de l' eau,
Les neutraliser par un réducteur (tel que le thiosulfate de sodium) en contrôlant bien les valeurs de pH et de température.
Nettoyer l'emplacement souillé avec de grandes quantités d'eau.

PROTECTION INDIVIDUELLE Gants, masque, lunettes.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :**MANIPULATION**

Faire très attention aux conditions d' humidité, d' ensoleillement, et de température.
Conserver dans un endroit sec et frais, dans l' emballage d' origine bien fermé.
Eviter la formation de poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Se laver les mains après utilisation. Ne pas boire manger ou fumer pendant l'utilisation.

STOCKAGE

Ne jamais laisser entrer en contact avec l'eau au cours de l'entreposage.
Tenir éloigné des liquides inflammables, des combustibles, et de toute matière oxydable.
Tenir éloigné des sels métalliques, alcalis, agents réducteurs,... (risque de décomposition).

8 - CONTROLE DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

CONTROLE DE L'EXPOSITION : Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les poussières ou vapeurs.
Les toitures doivent être équipées de systèmes de ventilation efficace.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES : gants, lunettes, tenue de travail à manches longues.
Douches de sécurité et lave-yeux à proximité des postes de travail.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE : granulés blancs.
ODEUR : chlore
pH à 25 °C (à 1 % dans l' eau) : 4,85
pH à 25 °C (à 10 % dans l' eau) : 4,42
POINT DE FUSION :-
POINT D' ECLAIR :-
INFLAMMABILITE :-
EXPLOSIVITE :-
MASSE VOLUMIQUE : env. 1076 kg/m3
SOLUBILITE DANS L' EAU : 26.2 g / 100 ml d' eau à 25 ° C

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

Stable dans des conditions normales d' humidité (taux d' humidité élevés à éviter)

INCOMPATIBILITES

Le produit est chimiquement incompatible avec les substances énoncées ci-dessous :

- Les acides (dégagement de gaz chlore).
- **l' hypochlorite de calcium (risques d' explosion)**
- les matières organiques ou les matières facilement chlorées ou oxydées (risque d' incendies)
- l' ammoniac, les sels d' ammonium, l' urée et tous les composés similaires qui contiennent de l' azote (risque de formation de trichlorure d' azote, très explosif)
- les huiles ou les graisses (risque de décomposition avec dégagement de CO₂ ou de chlore)
- les matières alcalines, telles que le Na₂CO₃, en présence d' humidité (risque de décomposition violente et d' incendie)
- les alcools, éthers, la biurée, et les solvants tels que le toluène, les xylènes, ...
- cyanures, sels métalliques, agents réducteurs,...

Produits de décomposition dangereux : trichlorure d' azote, chlore, acide cyanhydrique.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Produit pouvant provoquer de graves brûlures : yeux, peau, voies respiratoires...(avant dissolution)

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Produit très toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION :

DECHETS	Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
EMBALLAGES SOUILLES	Rincer plusieurs fois à l'eau avant rejet ou élimination. Éliminer conformément aux législations en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

N° ONU : 3260 SOLIDE INORGANIQUE, CORROSIF, ACIDE, NSA, (monopersulfate de potassium)

TRANSPORT TERRESTRE Classe = 8 - Groupe d' emballage = III
Étiquette danger = 8 - N° de code danger = 80

TRANSPORT MARITIME UN : 3260 - Classe 8 - GE III - N° de fiche de sécurité = 8 - 15

TRANSPORT AERIEN Classe = 8 - Groupe d' emballage = III

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage en **Quantités Limitées**)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

Composition : dichloroisocyanurate de sodium dihydraté et Potassium Persulfate

"Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits; Peut libérer des gaz dangereux (Chlore)."

Symbole de danger

C - Corrosif et **N**- Dangereux pour l'environnement



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R

- 22 - Nocif en cas d' ingestion.
- 34 - Provoque des brûlures.
- 31 - Au contact d' un acide, dégage un gaz toxique.
- 37 - Irritant pour les voies respiratoires
- 50 / 53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Phrases S

- 1/2 - Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.
- 8 - Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste.
- 28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- 29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
- 45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Classification ICPE du produit : 1172

RECOMMANDATIONS : Tenez prêt un plan de secours d'urgence.
Séparer le produit des matières incompatibles.
Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Toujours garder sur palettes ou sur rayonnage.
Bien nettoyer les équipements avant de changer de produit.
Vider les trémies à la fin de chaque journée de travail.
Porter des vêtements ou équipements de travail appropriés.
Garder propres et à proximité les couvercles de fûts en cas d'urgence.
Tenir informé les responsables d'atelier.
Garder les balayures de produit au sec, avant neutralisation.

RESTRICTIONS : Stocker des produits liquides au dessus de ce solide.
Ne pas laisser de matières organiques (graisses) s'accumuler sur le sol.
Ne pas fumer dans un local destiné au stockage ou à la transformation des produits chlorés.
Ne pas utiliser de systèmes d'extraction commun pour des produits incompatibles.
Ne pas utiliser de chariots élévateurs à gas-oil ou à essence.
Ne pas utiliser de produits ménagers pour le lavage des sols d'atelier.
Ne pas se servir des emballages d'origine pour la récupération des balayures.
Ne pas permettre que le produit puisse être mouillé.
Ne pas jeter du produit dans un container de détritux commun.
Ne pas permettre le rejet de produit non neutralisé à l'égout
Ne pas utiliser d'extincteur à poudre en cas d'incendie.

Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.
Cette fiche de sécurité a été rédigé

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.